

## Compte rendu de la séance du 12 avril 2018

Présents : 8  
Votants : 8

Présents : Jean Marie LECORNET, Linda BEAUCHAMP, Jean-Bernard CARTON, Yvon GUISE, Francis BEAUVARLET, Brigitte BOURSIN, Yves COLOMBEL, Fernand DEMERVAL

Représentés :

Excusée : Jocelyne LECTEZ

Secrétaire(s) de la séance:  
Linda BEAUCHAMP

### Délibérations du conseil:

#### Vote des budgets 2017 ( 2018 DE 006)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame BEAUCHAMP Linda délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		287 679.58	56 250.41		56 250.41	287 679.58
Opérations de l'exercice	94 963.75	170 016.05	408 297.75	139 459.30	503 261.50	309 475.35
<b>TOTAUX</b>	<b>94 963.75</b>	<b>457 695.63</b>	<b>464 548.16</b>	<b>139 459.30</b>	<b>559 511.91</b>	<b>597 154.93</b>
Résultat de clôture		362 731.88	325 088.86			37 643.02
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		37 643.02
				Total		
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		220 565.50

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
4. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

325 088.86	au compte 1068 (recette d'investissement)
37 643.02	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal (à l'exception de Monsieur LECORNET) approuve à l'unanimité des membres présents, le budget administratif.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

#### Approbation du budget primitif 2018 et du compte de gestion 2017.

Après lecture du budget primitif, Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal que certaines dotations sont à la baisse.

Des subventions du département, de la CCSA et les subventions concernant les travaux de l'école et de la mairie (changement des fenêtres, changement de la chaudière) doivent être créditées cette année.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2018 ainsi que le compte de gestion.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

#### Actualisation du loyer de Madame WILLERVAL ( 2018 DE 008)

**Objet : Actualisation des loyers des logements communaux pour l'année 2018 -DE -008**

La séance ouverte, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les loyers des logements communaux situés :

- 2 rue de Riencourt loué par Monsieur THUILLIER Gérard
- 3 rue des Clercs loué par Madame WILLERVAL Marguerite

sont révisables annuellement à la date anniversaire du contrat de location.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il doit se prononcer pour l'actualisation annuelle des loyers selon l'indice de référence des loyers, qui sera publié par l'INSEE à la date du contrat de location soit :

- pour le contrat de location de Madame WILLERVAL Marguerite : l'IRL du 1er trimestre 2018 son contrat ayant été signé le 21 mai 2014
- pour le contrat de location de Monsieur THUILLIER Gérard, l'IRL du deuxième trimestre 2018 son contrat ayant été signé le 1er août 1991.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, la révision annuelle des logements communaux.

Fait et délibéré en séance, les jours et an susdits, et ont signé le registre des membres présents.

Subvention départementale au titre du FARDA ( 2018 DE 009)

**OBJET : Vote de la subvention accordée par le département 2018 DE 009**

Aide à la voirie communale 2018 -Travaux de réfection de voirie de la rue des Clercs

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas de Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L3121-14-1,et L.3211-1 et L.3211-2,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-10,

**Vu** la délibération n° 2017-520 du Conseil départemental en date du 14/11/2017 "Délégation d'attributions à la Commission Permanente",

**Vu** la délibération n° 2017-14 du Conseil départemental en date du 09/01/2017 "délai d'exécution des travaux subventionnés par le Département",

**Vu** la délibération n° 9 du Conseil départemental en date du 14/11/2016 "Soutien à l'investissement dans les territoires ruraux - nouveaux critères et modalités du FARDA",

**Vu** la délibération n° 5 du Conseil départemental en date du 14/03/2016 "Modalités d'attribution et de liquidation des projets de voirie",

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé,

**Vu** l'avis de la 4ème commission "Equipement et développement des Territoires" rendu lors de sa réunion en date du 12/03/2018,

Après en avoir délibéré,

d'approuver à l'unanimité des membres présents l'affectation d'un montant de 15 000.00€ pour la subvention dans le cadre de l'aide à la voirie communale 2018

Subvention DSIL2018 ( 2018 DE 010)

**Délibération n° 2018\_DE\_010**

**Objet** : Demande de subvention au Conseil Départemental du Pas de Calais et approbation des travaux.

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose le projet d'améliorer et de changer les équipements à l'école et à la mairie :

- remplacement de la chaudière par une autre à haute performance énergétique,
- remplacement des fenêtres de l'école et isolation

Les travaux se chiffrent à : 23 578.97€ HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d' approuver les travaux

et sollicite le concours financier auprès du Conseil Départemental et autorise Monsieur le Maire

à déposer les dossiers de subventions correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.